**Course Ferion Extreme Vtt**

**Règlement**

Le comité de course se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations en vigueur et de veiller à l’intérêt et la sécurité des participants. Le fait de participer à la compétition implique l’acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Mis à jour le 09/01/19

1. Définition

La FERION EXTREME VTT est une compétition individuelle de combiné VTT sur deux jours mêlant une journée en mode Rallye-enduro et une deuxième journée qui se déroule sous forme de raid VTT.

2. Organisation

La FERION EXTREME VTT est organisée par le club de l’AMSL VTT Levens

3. Conditions de participation

L'épreuve est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la FSGT, FFC, UFOLEP ou non licenciés détenteur d’un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition. Pour prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

S’être acquitté des droits d’inscription.

Se conformer au présent règlement.

Se conformer à l’équipement obligatoire.

Présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires.

Être au minimum âgé(e) de 17 ans (année de naissance faisant foi).

L’organisation se réserve le droit de refuser l’inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d’engagement et ne pourra pas participer à l’épreuve. Le nombre maximum de participants est librement fixé par l'Organisation.

4. Catégories

Les catégories participantes et récompensées à chaque journée et au classement général de la FERION EXTREME VTT sont les suivantes

Dames (19 ans et plus)

Juniors (17 à 18 ans)

Sénior (19 à 29 ans)

Master 30 (30 à 39 ans)

Master 40 (40 à 49 ans)

Master 50 (50 à 59 ans)

Master 60 (60 ans et plus)

Scratch VTTAE, 17 ans et plus

Dames VTTAE, 19 ans et plus

Seule l’année de naissance est prise en compte pour l’affectation des participants dans leur catégorie. Sauf exception présentée par l'Organisation, il n’y a pas de catégorie matériel, tous les participants s’affronteront dans une seule et même catégorie matériel.

Concernant la catégorie VTTAE, les participants courent tous dans une catégorie commune et indépendante.

5. Inscription

Les inscriptions s’effectuent exclusivement en ligne via le site internet Engage-sports.com. Le règlement s’effectue par paiement en ligne exclusivement.

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif de l'annulation (blessure, maladie...).

La responsabilité de l’Organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente compétition devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

6. Contrôle administratif et technique

Le retrait des dossards se fera la veille ou matin de chaque course (voir programme pour les horaires).

Lors du retrait des dossards, pour les concurrents participant aux deux journées, ils devront obligatoirement présenter leur VTT pour un marquage du cadre et de la fourche.

7. Matériel

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu’ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de la FERION EXTREME VTT les pilotes équipés de VTT (avec des roues de 26 pouces minimum) dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Les concurrents participant au challenge deux jours devront utiliser **un seul et unique VTT** avec le même cadre et même fourche tout au long du week-end. En cas de casse matériel (cadre, fourche), les coureurs doivent le signaler à la direction de course d’ici le samedi soir. En cas de changement d’une partie du cadre ou de la fourche (casse avérée, validée par l’organisation) les coureurs seront pénalisés de 15 minutes/pièce, ajoutées sur le temps total des deux journées de compétition s’ils ont indiqué le changement auprès du comité de course. Dans le cas contraire, les coureurs seront mis hors course.

8. Equipement

VÉLO : un VTT XC marathon/Trail/All Mountain/Enduro est vivement conseillé. Le vélo doit être en parfait état de fonctionnement.

VTTae : Il sera équipé au maximum avec un moteur 250 Watt et une batterie de 400 à 630 watts/h la vitesse doit être bridée à 25 km/h. L’organisateur se laisse le droit d’établir une nouvelle catégorie en fonction des différences de batteries entre les VAE. Pour le samedi comme pour la journée du Dimanche une seule batterie sera autorisée, interdiction de changer la batterie pendant les courses sous peine de mise hors course.

La batterie sera également marquée lors des retraits de plaque et des contrôles de conformité seront réalisés pendant les deux journées.

PROTECTIONS : La participation à la FERION EXTREME VTT requiert les protections et l'équipement suivants :

Casque XC/jet obligatoire. Intégral conseillé durant l’Enduro .

Gants longs obligatoires.

La puce de chronométrage remise lors de l’inscription **(un chèque de 20 euros ou la licence sera demandé pour la caution de la puce )**

Protection dorsale conseillée durant l’Enduro.

Genouillères ou protège genoux recommandé pour l’enduro

Le port de ces équipements est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve (liaisons et spéciales /raid XC). Tout concurrent se présentant au départ sans l’équipement obligatoire se verra refuser le départ. Si un concurrent parcourt une spéciale sans l’ensemble des équipements obligatoires, il sera sanctionné par le comité de course. Des contrôles inopinés peuvent être organisés sur le parcours.

9. Parcours

Les tracés de l’épreuve sont conçus de telle manière que la sélection entre les concurrents se fasse sur la base des qualités suivantes : la technique de pilotage, la polyvalence et la gestion de l’effort.

Les tracés seront matérialisés par des rubalises, des portes ou des couloirs de rubalise. Si un pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité. Le non-respect de l’intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou l’utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l’encontre des autres concurrents, entrainera des sanctions pouvant aller jusqu’à la mise hors course du participant. Ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l’acte. Des commissaires situés le long du parcours seront habilités à relever toute infraction au règlement. Les concurrents devront franchir la ligne d’arrivée avec leur vélo.

10. Reconnaissances

Sauf mentions contraires, les reconnaissances à vélo de certains parcours seront autorisées une fois le balisage installé (vendredi).

11. Briefing

Le participant doit être obligatoirement présent lors du briefing qui se déroula une dizaine de minutes avant le départ.

12. Déroulement de la course

Au programme de l’Enduro, 4 spéciales chronométrées le samedi (environ 25 minutes de chrono cumulé pour le meilleur) entre-coupées de liaisons non chronométrées à effectuer à VTT et/ou à pied. Dimanche, le raid vtt (1h45 pour le meilleur environ) s’élancera en départ Mass start un sas des trente premiers de la veille de l’enduro sera mis en place, le deuxième sas sera composé des autres personnes ayant fait l’enduro (classement à partir du 31ème ) et enfin le dernier sas réservé aux concurrents participant qu’au raid (XMB) du dimanche.

Le concurrent devra se présenter au départ des spéciales et de la poursuite XC avec ses équipements de protections obligatoires et son VTT arborant la plaque de cadre propre et lisible. En cas de non-respect de ces consignes, le concurrent pourra se voir refuser le départ.

Le concurrent ne devra pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Le concurrent lors de la liaison ne doit pas mettre en péril sa personne, ni les autres concurrents, ni toute autre personne. Pendant les liaisons, le concurrent s’engage à respecter le code de la route.

13. Déroulement de l’épreuve pour les concurrents non chronométrés

Le programme sera identique à celui de l’épreuve chronométré.

Au programme de l’enduro les concurrents partiront 10 min après la vague des personnes chronométrés

Le dimanche les concurrents s’élanceront 1 minute après le départ de la course (raid XMB)

14. Assistance

L’entraide extérieure aux coureurs inscrits est interdite, en liaisons et spéciales, pour toute notion de remplacement de matériel (hors zones prévues par l'organisation).Les ravitaillements personnels (par les accompagnateurs) sont autorisés sur tout le parcours.

15. Classement et récompenses

3 Classements seront établis :

* Le samedi à l’issu de l’enduro (1ère journée)
* Le dimanche pour le raid XC (2ème journée)
* Le classement général des deux journées. : avec un coefficient de 3 appliqué sur la journée du Samedi pour établir le classement général (exemple 25min au cumul du samedi x 3 = 1h15 + le temps scratch du dimanche exemple : 1h45 = 3h00 )

Au terme de chaque journée, des récompenses (paniers garnis, lots...) seront attribués aux concurrents en fonction des résultats. L’organisateur se réserve le droit de répartir sa dotation selon son bon vouloir.

Le vainqueur Scratch du classement général de la FERION EXTREME VTT recevra un chèque de 150 euros (100 pour le second, 50 pour le troisième). La première Dame recevra 150 euros (100 pour la seconde, 50 pour la troisième).

Des lots et trophées sont prévus pour chaque catégorie, sur chaque journées et au général.

La présence des pilotes récompensés à la remise des prix sera obligatoire. Les prix et prize money ne pourront être donnés à un tiers et ne seront pas donnés ultérieurement.

Remarque : le classement du raid XC du dimanche comptera pour le classement général du challenge XMB 2019 (Aspremont, Levens et Clans)

16. Réclamations

Les réclamations concernant le déroulement de l’épreuve en elle-même ou le comportement des autres concurrents devront être présentées au collège des commissaires dans un délai de 15 minutes après l’arrivée du dernier concurrent.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l’affichage des résultats auprès du collège des commissaires. Dans tous les cas, le collège des commissaires et le directeur de course se réuniront afin de statuer. Tout pilote concerné par une réclamation sera entendu par ce même collège.

17. Assurance

L’organisation contracte une assurance responsabilité civile pour les concurrents. Il est vivement conseillé aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident ou de vérifier que leur police d’assurance comprend cette garantie. L'Organisation prévoira, au moment des inscriptions en ligne, un forfait assurance à prix réduit.

18. Droit à l'image

Par sa participation à la FERION EXTREME VTT, chaque concurrent autorise expressément l’organisateur (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la FERION EXTREME VTT en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l’épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuelle accordée ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.